

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

4. A l'occasion de la perte d'emploi l'allocation de chômage remplace le salaire (5 points) :

4.1. Donner une conséquence sur le budget : (1pt)

Baisse des revenus

4.2. Indiquer le principe d'équilibre d'un budget (0,5pt)

Recettes ou revenus > dépenses

4.3. Les dépenses se répartissent en trois catégories (voir ci-dessous) ; donner deux exemples pour chacune d'elles : 3pts →

- dépenses fixes : Impôts, loyer, crédit, assurances ... 0,5x2

- dépenses courantes : Alimentation, transports, jouissance ... 0,5x2

- dépenses d'équipement et de renouvellement : Appareils électro-ménagers, ameublement voiture ... 0,5x2

4.4. Pour équilibrer le budget : citer les catégories de dépenses que l'on peut réduire : (0,5)

Dépenses d'équipement et dépenses courantes

DANS CE CADRE
NE RIEN ECRIRE

Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
<small>(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	
Prénoms :	n° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

Les dangers du sommeil artificiel

La France détient le record mondial de la consommation de somnifères. Entre 25 et 30% des français ont avalé un hypnotique au moins une fois dans l'année écoulée. Dans son rapport, le Pr Edouard Zarifian a dénoncé « cette banalisation des médicaments dont les inconvénients risquent de devenir plus importants que les bénéfices qu'ils apportent ».

Pourtant, l'insomnie n'est pas une maladie et les somnifères ne sont pas capables de la guérir. Au lieu d'effacer les troubles du sommeil par une substance chimique mieux vaut en traiter les causes. Et même si les médicaments donnent souvent de bons résultats pendant une courte période, les personnes qui en consomment finissent rapidement par dormir moins et sont obligés d'augmenter les doses pour obtenir la même efficacité. C'est le phénomène d'accoutumance.

Capital Santé Oct/Nov.1997

A partir du texte et de vos connaissances :

1. Relever le problème posé dans l'article (1 point) :

La prise de somnifères a plus d'inconvénients que d'avantages pour traiter l'insomnie (ou idée équivalente, si reprise du titre 0,5pt.)

2. L'importance du sommeil (6 points).

2.1. Citer deux rôles du sommeil (2x1=2pts)

- récupération nerveuse
- récupération physique
- mémorisation des connaissances
- maturation du système nerveux chez le bébé
- favorise la croissance de l'enfant

B.E.P	SECTEUR TERTIAIRE ÉCRITS DU 15 JUIN 2000	Session 2000	DURÉE 30 min	COEFF. 1
Épreuve : Vie sociale et professionnelle		CORRIGE		Page : 1 / 2

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

2.2. Indiquer trois effets indésirables découlant de la consommation de somnifères : *au choix (0,5x3)*

Somnolence dans la journée	_____	Dépendance	_____	Diminution des réflexes	_____	1,5pt
Troubles de l'humeur	_____	Accoutumance	_____	Bouche sèche	_____	
Perte de mémoire	_____	Difficultés de sevrage	_____	Constipation	_____	
Troubles de la vigilance	_____	Cauchemars	_____		_____	

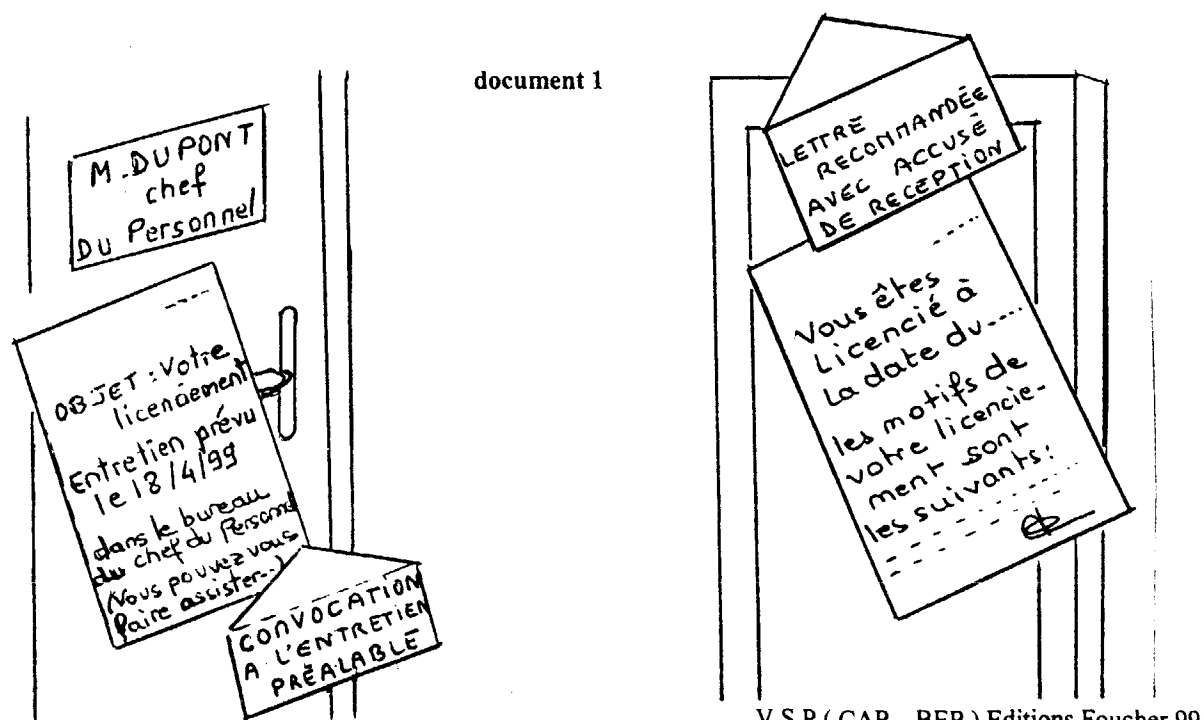
2.3. Définir l'accoutumance : (0,5pt)

Obligation d'augmenter les doses de produit pour obtenir l'effet initial

2.4. Proposer quatre mesures individuelles pouvant favoriser un sommeil naturel. (0,5x4 = 2pts)

- se lever et se coucher à heures régulières
- respecter « l'horloge interne » ou ses rythmes de sommeil
- satisfaire ses besoins en sommeil
- avoir une bonne literie
- repas du soir ni trop léger ni trop copieux
- chambre peu bruyante
- température de la chambre < 18°C
- éviter les excitants : café, thé, coca, alcool

3. Suite à des retards répétés et après une mise à pied, un salarié a été licencié pour faute sérieuse (8 points).



NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

3.1. En vous aidant du document 1, indiquer les étapes de la procédure de licenciement individuel : (3pts)

Convocation par lettre avec A.R. à l'entretien préalable
Entretien préalable
Notification de licenciement

3.2. Préciser par qui le salarié peut se faire assister (une solution au choix) : (1pt)

un collègue ou un délégué du personnel ou délégué syndical

3.3. Définir la juridiction chargée de régler les litiges entre salariés et employeurs : (1pt)

Conseil des Prud'hommes

3.4. Nommer les deux documents que l'employeur doit remettre au salarié lors de son départ de l'entreprise : (2x1 = 2pts)

Reçu pour solde de tout compte ; Certificat de travail
Attestation destinée aux ASSEDIC

3.5. Préciser la démarche à effectuer afin de percevoir l'allocation chômage : (1pt)

S'inscrire aux ASSEDIC

B.E.P	SECTEUR TERTIAIRE ÉCRITS DU 15 JUIN 2000	Session 2000	DURÉE 30 min	COEFF. 1
Épreuve : Vie sociale et professionnelle			Page : 2 / 2	